



# Capsule d'information

## Correction de produit – Marche à suivre

À l'intention des agents et fournisseurs

---

La SAQ désire vous transmettre la marche à suivre en ce qui concerne la correction de produit devant être effectuée dans notre centre de distribution de Montréal.

**Vous avez deux façons de procéder :**

1. Effectuer la correction vous-même, sur place, en prenant rendez-vous auprès du Service à la clientèle commerciale par courriel à : [SAQ.DA-MTL@saq.qc.ca](mailto:SAQ.DA-MTL@saq.qc.ca)

**OU**

2. Mandater une firme externe qui est en mesure d'effectuer les corrections.

Advenant le cas où vos corrections ne soient pas effectuées à l'intérieur d'un délai de quatre mois, la SAQ pourrait effectuer un suivi sur l'état d'avancement de vos corrections. Pour ce faire, envoyez-nous un courriel avec les renseignements suivants à l'adresse [SAQ.DA-MTL@saq.qc.ca](mailto:SAQ.DA-MTL@saq.qc.ca) :

- le code de votre produit
- le numéro de dossier du produit à corriger
- le nom de la firme externe mandatée (si applicable)
- la date d'attribution du mandat de correction

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter  
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA)  
par courriel à [sara@saq.qc.ca](mailto:sara@saq.qc.ca) ou au 514 254-2711.